

1. Nouvel enregistrement

2. Modification de l'enregistrement **ATTENTION DEADLINE** 30.06.2023 (enregistrement avant 2022)

3. Prolongation de l'enregistrement **ATTENTION DEADLINE** 6-3 mois avant expiration

a. Établissement

Remplir le formulaire de demande et l'envoyer au canton

a. Établissement

Les champs obligatoires et les annexes sont incomplets dans CIFER ou doivent être modifiés

a. Établissement

Faire une **demande de prolongation** dans CIFER

b. Canton

Vérifier le formulaire de demande et l'envoyer à l'OSAV

c. OSAV

Générer un mot de passe et l'envoyer à l'établissement

b. Établissement

Faire une **demande de modification** dans CIFER

d. Établissement

Accéder à CIFER, entrer les informations et les pièces jointes nécessaires et les envoyer au canton (Screenshots / pièces jointes)

e. Canton

Vérifier les informations et les envoyer à l'OSAV

f. OSAV

Vérifier les données dans CIFER, télécharger les documents restants et les envoyer à l'établissement (canton en cc)

g. Établissement

Organiser une éventuelle inspection avec le canton, remplir les documents restants avec le canton

h. Canton

Effectuer une éventuelle inspection, signer et tamponner les documents restants et les envoyer à l'OSAV

i. OSAV

Télécharger les documents restants dans CIFER et soumettre la demande au GACC

j. GACC

Examiner la demande

Veuillez noter que le traitement des champs en gras peut prendre plusieurs mois et que l'exhaustivité des informations à fournir peut accélérer la procédure